

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SIMPLIFIÉE

FLUIDE RÉFRIGÉRANT R-125

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : Fluide frigorigène R-125
Nom chimique / Structure : Pentafluoroéthane (1,1,1,2,2-pentafluoroéthane)
Numéro CAS : 354-33-6 **Numéro CE** : 206-557-8
Formule : C₂HF₅ **Synonymes** : HFC-125, R-125
Utilisation : Fluide frigorigène pour systèmes de réfrigération et de climatisation.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification (Règlement CLP) : Gaz sous pression — Gaz liquéfié

ATTENTION

Mentions de danger : H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence : P410+P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Vue d'ensemble en cas d'urgence : Gaz liquéfié incolore, non inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent réduire l'oxygène disponible, provoquant un risque d'asphyxie en milieu clos.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Pentafluoroéthane (R-125) : 99,7 % (substance) — **CAS** : 354-33-6

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Inhalation : Éloigner la personne de la zone d'exposition vers l'air frais. Une respiration artificielle et/ou de l'oxygène peuvent être nécessaires. Consulter immédiatement un médecin.
Contact : Le liquide peut provoquer des gelures. Dégeler les parties atteintes avec de l'eau, retirer avec précaution les vêtements puis rincer abondamment. Consulter un médecin.

SECTION 5 : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable dans les conditions atmosphériques normales. Utiliser un moyen d'extinction adapté à l'incendie environnant. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement des récipients. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée.

SECTIONS 6 & 7 : GESTION & STOCKAGE

Dispersion : Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'accumulation dans les sous-sols, fosses et zones basses. Éviter toute fuite supplémentaire si cela peut être fait sans danger.
Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine, bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Température de stockage ne devant pas dépasser 45°C.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié ; appareil autonome en situation d'urgence.
Protection des mains : Gants de protection adaptés aux basses températures.
Protection des yeux : Lunettes de sécurité ou écran facial.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU :	UN 3220
Désignation officielle :	PENTAFLUORÉTHANE (GAZ RÉFRIGÉRANT R 125)
Classe de danger :	Classe 2.2 — Gaz non inflammable, non toxique (Code tunnel : C/E)